de corps d'armée auront toute latitnde pour accorder aux gradés qui en feront le demande par la voie de la gendarmerie des ajournements ou des devancements d'appel s'étendant à un laps de temps de plus d'une année.

Les hommes ayant quitté le service actif postérieurement au 1er janvier 1885 sont dispensés de la convocation de 1886. Enfin, tout homme convoqué qui se rendra à pied de sa résidence à la localité indiquée sur la feuille spéciale de son livret individuel ou sur le récipissé de ce livret ou sur son ordre d'appel aura droit au logement chez l'habitant, même dans les communes qui ne sont pas gite d'étapes, lorsque la distance comprise entre le point de départ et la destination dépassera 24 kilomètres.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 1er Mars. Les simples pressione océaniennes envahissent aujourd'hui l'ouest du continent. La dépression signalée hier au sud pe l'Irlande se trouve près de Scilly ou le baromètre est descendu de 14 m|m (740 m|m) les mauvais temps menacent nos côtes de la Manche et de l'Océan. Le baromètre est encore relativement bas sur le sud de l'Italie (755 m|m il reste très élevé sur la Baltique et ateint 775 m|m à Dantzig.

La température continue à monter sur les côtes de l'Océan. Le thermomètre marquait ce matin, 20° à Varsovie, 14 à Berlin, 1 à Paris, -l- 11 à Biarritz et aux Iles-Madère.

En France, le temps est à la pluie dans les régions de l'Ouest et du Centre, il va rester neigeux dans le Nord et l'Est.

A Paris, hier, ciel couvert. Minimum de la nuit, 1°, 5.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos de lettres du Tonkin. — En novembre dernier, on nous communiquait une lettre adressée par un roubaisien, sous-officier au Tonkin, M. César Castel, à un habitant d'une commune voisine. Cette lettre fut publiée le 12 novembre dans notre grande édition et le 13 dans la petite. Par un sentiment que tout le monde comprendra, le nom du signataire fut supprimé. Les journaux de gauche mirent en doute l'authenticité de la lettre. Ne voulant pas nuire au sous-officier qui l'avait écrite et le compromettre peut-être vis-à-vis de ses chefs, nous gardâmes le silence. Aujourd'hui dans une lettre que nous avons reçue et que nous retrouvons dans le *Petit Nord*, M. César Castel reconnait la parfaite authenticité de la lettre publiée par nous les 12-13 novembre 1885.

En revanche, il nie avoir écrit une autre lettre dont la *Vraie France* de Lille a eu la primeur et que nous n'avons fait que reproduire à titre de documents dans nos numéros des 20-21 novembre.

M. César Castel commet une double erreur.

Il prétend que cette dernière lettre était suivie de sa signature : or, la *Vraie France* a donné seulement les initiales C. C. N'y avait-il pas, à Hué, en septembre 1885, un sous-officier ayant les mêmes initiales ?

M. César Castel se trompe encore en nous adressant sa plainte : c'est au journal lillois, *premier publicateur* de la lettre en question, qu'il devait écrire d'abord. Sa famille et le *Petit Nord* auraient bien fait d'y réfléchir avant de mettre en cause le *Journal de Roubaix*.

Nous croyons d'ailleurs nous souvenir que la *Vraie France* a déjà donné, voici plusieurs mois, une explication satisfaisante de l'incident. Elle jugera peut-être bon de la reproduire.

Mais parmi les confrères qui nous ont tant attaqué, naguère, à propos de ces lettres, s'en trouvera-t-il un seul pour constater que celle dont le *Journal de Roubaix* a eu la primeur, la seule dont il puisse accepter la responsabilité, était bien authentique ?

Incendie au château de Barbieux. — Lundi soir, une société d'amis composée d'une douzaine de personnes, devisaient joyeusement à l'estaminet de la *Montagne*, bien connu de tous les Roubaisiens et situé à l'entrée du parc de Barbieux. A neuf heures et demie, l'un d'eux sortit : il rentrait aussitôt en criant qu'un incendie consumait les dépendances du château de Barbieux, habité par M. Henry Bossut, l'honorable président du tribunal de commerce.

Les flammes dévoraient, en effet, un hangar contigü à la vacherie. Tous les consommateurs de la *Montagne* accoururent aussitôt sur le lieu du sinistre. Au château, personne ne se doutait de rien. Le jardinier fut averti le premier : avec le concours des citoyens que nous venons de désigner, il enfonça la porte de la vacherie. Les deux vaches furent conduites, non sans peine, hors de leur étable que le feu commençait à gagner.

A ce moment, le cocher de M. Masurel-Bossut montait l'avenue avec sa voiture : apercevant les flammes, il rebroussa chemin et donna l'alarme en ville. Le tocsin sonna bientôt à toutes les églises, et la pompe de la rue du Général-Chanzy fut amenée immédiatement au château de Barbieux.

Cependant on avait sorti les chevaux de leur écurie et les voitures des remises auxquelles était adossé le bâtiment en feu. Celui-ci, mesurant vingt mètres de longueur, brûlait entièrement, et l'incendie ne tarda pas à se communiquer au grenier qui se trouvait au-dessus de ces remises.

Les pompiers n'arrivèrent qu'à dix heures avec les deux pompes à vapeur. Ce retard a paru considérable à beaucoup de personaes ; mais il ne faut pas se dissimuler que le trajet de la Grand'-Place au château de M. Bossut est fort long, et que la neige rendait la montée du boulevard de Paris très glissante et très pénible pour les chevaux.

Ce qu'il y a eu de plus défectueux, c'est, on n'en disconviendra pas, la lenteur que l'on a apporté à combattre le feu. Certains pompiers grimpaient sur la toiture quand leurs officiers leur ordonnaient de descendre, d'autres ne savaient que faire : on n'avait pas de prises d'eau, bien que la propriété de Beaumont en soit abondamment pourvue ; en un mot, il y a eu des tâtonnements regrettables.

Enfin, au bout d'une demi-heure, la pompe à vapeur installée dans la cour a fonctionné, l'eau est arrivée en abondance et on a attaqué vigoureusement l'incendie. Grâce à ces efforts, on a pu faire la part du feu et préserver les magasins à fourrages et la sellerie établis dans le même corps de logis que les remises et écuries.

Les pompiers, sous la direction de M. le capitaine Lansiaux, ont travaillé avec courage durant plus d'une heure et demie. Tout était terminé à minuit.

On ignore absolument la cause du sinistre. Le feu a pris naissance dans un hangar où il n'y avait que de petits fagots. A neuf heures, le vacher a ramené ses bêtes de la pâture et fermé à clef la porte de l'étable; il n'a remarqué rien de suspect ni senti la plus légère odeur de fumée. Une demi-heure après, le feu était en pleine activité. Ajoutons que, dans cette maison, on observe un ordre scrupuleux, qu'on prend d'extrêmes précautions contre les incendies et que, de toute la journée, personne n'était allé dans le hangar.

Il est très difficile d'évaluer aujourd'hui les dégâts qui consistent surtout en immeubles. Le grenier situé au-dessus des remises servait de fruitier et contenait beaucoup de bois à brûler. Cette partie des communs est assuré au *Nord* pour cinquante mille francs ; mais, le magasin à fourrage n'ayant pas souffert, les pertes sont loin d'atteindre ce chiffre.

La situation élevée du château de Beaumont faisait qu'on apercevait l'incendie de fort loin : aussi une foule très-considérable s'est portée de ce côté et a envahi la propriété. Nous devons une mention spéciale à M. Bollaert qui a déployé beaucoup de courage, ainsi qu'aux caporaux Oxembre et Masure. Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué MM. Pennel-Wattinne, adjoint, et le commissaire Henry. Le service d'ordre a été parfaitement assuré par la gendarmerie et la police.

G. C.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'incendie est du à la malveillance. Le coupable est arrêté : c'est un jeune homme de 18 ans, Romain Cainck. Il a fait des aveux complets.

La cérémonie de l'installation de M. l'abbé Debacker, le nouveau curé de Saint-Sépulcre, aura lieu demain mercredi, à trois heures.

Très-intéressant *rally-paper*, dimanche matin, organisé par les jeunes gens du *Club Hippique*, dont le président est M. Maurice Bossut. Ce n'est pas le premier de l'hiver; mais il a été particulièrement réussi. Nos jeunes *gentlemen-riders*, au nombre d'une vingtaine, se sont comportés en cavaliers résolus et solides.

Le départ a eu lieu à neuf heures, au hameau de l'Allumette. On avait dressé des obstales dans les dépendances de la ferme de M. Bacquet-Lesaffre, a Wasquehal : tous les chevaux ont parfaitement sauté, et aucun accident ne s'est produit. Le rendez-vous était à l'avenue de la ferme Desprez, non loin du fort de Mons-en-Barœul.

Le premier arrivant, M. Grau, de Tourcoing, a reçu un fouet de chasse ; des flots de rubans ont été décernés à MM. Georges Harinkouck, deuxième, et Victor Vernier, troisième. MM. A. Ribeaucourt et Georges Willaert menaient ce *rally-paper* avec beaucoup d'entrain.

C'est avec plaisir que nous voyons s'organiser ces distractions charmantes et très-hygiéniques.

Société de géographie. — Une deuxième série de conférences commencera samedi prochain 6 mars.

M. Fabre, commissaire du gouvernement canadien à Paris, viendra nous faire connaitre le pays français de cœur et en partie de langage qu'il représente si dignement chez nous.

Après M. Fabre, la société de géographie compte nous faire entendre MM. Faucher, directeur des poudres et salpètres, Potel, Junker, le capitaine Monteil, Suèrus et peut-être M. Levasseur.

Les conférences de MM. Ch. Junker et Potel seront accompagnés de projections.

Erratum. — Dans notre article: *Le décreusage des laines peignées*, s'est glissée une substitution de mots qui dénature notre pensée.

« Il y aurait peut être un moyen, disions-nous, » de tourner la difficulté. Il ne nous parait pas » équitable d'abord que la perte accusée par le dé- » creusage reste entièrement à la charge de l'*ache-* » *teur*. »

C'est « à la charge du *vendeur* » que nous voulions écrire, ainsi d'ailleurs qu'il en a toujours été jusqu'à présent. Mais nous tenons aussi à compléter notre pensée : La perte au décreusage ne doit pas incomber davantage à l'acheteur seul. Il appartient donc aux commissions de surveillance des conditionnements de fixer un taux moyen ce franchise qui concilie les intérêts du vendeur avec ceux de l'acheteur. La question est suffisamment importante pour que l'on s'en préoccupe : c'est pourquoi nous attirons sur cette question de décreusage l'attention de qui de droit.

J. P.

Les drames de l'alcool et de la misère. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit et demi, des agents de patrouille ont trouvé un homme pendu à l'aide de son foulard à la palissade qui clôt un terrain vague de la rue Parmentier, derrière l'église du Sacré-Cœur. Ils se sont empressés de le détacher, mais cet individu avait cessé de vivre. Il a été reconnu pour un journalier, nommé Jean Laurent, originaire de Gand.

Laurent était depuis longtemps sans travail ; il y a deux mois, il avait quitté sa femme pour aller vivre dans un garni de la rue St-Antoine.

Il s'adonnait, en outre, à l'ivrognerie. La misère la plus noire n'a pas tardé à fondre sur lui, et il a du se pendre dans un accès de désespoir. Son corps a été transporté à la Morgue de l'hôpital. M. le commissaire Leroy a ouvert une enquête sur cette mort.

Où conduit l'ivrognerie. — Lundi, vers six heures du soir, une pécheresse endurcie, Claudine Gœssens, âgée de 43 ans, étant en état d'ivresse, est tombé sur le trottotr de la rue de la Redoute et s'est fait à la tête une blessure qui a nécessité son transport à l'hôpital où elle a été admise d'urgence.

Un accident. — Lundi après-midi, à 2 heures et demie, sur la Grand'Place, un jeune garçon de 13 ans, ayant pris place avec sa mère sur la plateforme du tramway à vapeur allant à Lille, commit l'imprudence de se suspendre à la balustrade. Il perdit l'équilibre et fut projeté violemment sur le pavé. Un passant, M. Isidore Duquenne, le fit conduire aussitôt chez M. Coille, pharmacien. L'enfant, après avoir reçu quelques soins, remonta sur le *car* : il n'a que des contusions sans gravité.

Le vol de la rue des Arts. — Quand nous serons à cent, nous ferons une croix : On dévalise impunément les maisons de Roubaix les unes après les autres.

Dans la soirée de lundi, le très distingué directeur du *Choral Nadaud*, M. Victor Minssart, qui demeure 43, rue des Arts, rentrait chez lui en compagnie de sa femme, de ses enfants et de leur servante. Tous venaient d'assister au concert du *Choral Nadaud*. Il était minuit et demi.

Leur surprise fut grande en trouvant la porte d'entrée et celle du vestibule ouvertes. Partout, des traces de bougie. Un malfaiteur avait visité le logis où il avait pénétré à l'aide d'une fausse-clef. Au salon et à la salle à manger, rien n'avait tenté sa convoitise.

Il n'en était pas de même des appartements du premier étage. Là, tout était bouleversé ; un lavabo commode avait été renversé et fort endommagé ; les armoires portaient des traces d'effraction. Toute l'argenterie de M. Minssart, une certaine somme d'argent et plusieurs obligations foncières avaient disparu.

Le vol a une importance de quatre mille francs: le malfaiteur a dédaigné enlever trois pièces de cinq centimes déposées sur la cheminée. C'est, avec une somme de 25 fr. cachée au fond d'une armoire, tout ce qu'il a respecté.

Ce vol audacieux a dû être perpétré entre dix heures et demie et onze heures. On a vu, à ce moment, un individu de *mine suspecte, rôder dans* la rue. Enfin la voisine, Mme Delétoile, a entendu beaucoup de bruit provenant de la maison de M. Minssart: « Tiens, a-t-elle dit à son mari, ils sont déjà rentrés. Le concert aura sans doute fini de bonne heure à cause de l'incendie. »

Inutile d'ajouter qu'une enquête est ouverte... La nouvelle n'est pas faite pour inquiéter beaucoup les auteurs du vol de la nuit dernière.

Il y avait foule. dimanche matin, au coin des rues de la Gare et du Vieil-Abreuvoir. Cette cohue *facilitait les opérations des pick-pockets* qui se sont bien gardés de manquer une aussi bonne aubaine. C'est ainsi qu'une dame D... a été dépouillée de son porte-monnaie renfermant 20 francs, et, quelques instants plus tard un habitant de la rue Saint-Antoine, M. D ... constatait également la disparition du sien, dans lequel il y avait 61 fr. Plainte a été portée à la police.

Wattrelos. — Cette commune peut, à juste titre, s'enorgueillir de la belle église qu'elle doit à l'initiative de son excellent et vénéré pasteur. Le maitre-autel, l'un des plus remarquables de la région, a été récemment inauguré : c'est une œuvre magnifique, un vrai chef-d'œuvre en bronze et marbre qui a valu à son auteur, M. Verlinden, deux médailles d'or à l'exposition universelle d'Anvers. Nous en donnerons prochainement la monographie. On vient de procéder au nettoyage des piliers et de la nef principale, et l'église, ainsi achevée et parée, offre un caractère de grandeur et un cachet artistique qu'admireront tous les connaisseurs. Et dire que ce monument, qui a occasionné des dépenses considérables est dû au zèle d'un humble prêtre et à la piété des fidèles, presqu'en dehors de toute subvention officielle! De nos jours comme aux siècles passés, la foi enfante des prodiges!

La journée du 1er Mars était jadis, dans nos contrées, l'objet de coutumes assez singulières. Sans aller plus loin que la châtellenie de Lille, nous voyons, d'après les vieux *bouquins* de nos bibliothèques, que dans les campagnes environnantes, c'est-à-dire les cantons de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, etc., le 1er mars, jeunes filles et jeunes garçons criaient en plein air «Mars! mars!» pour apprendre quel serait leur mari ou leur femme.

Ils croyaient alors voir en rêve l'objet de leurs vœux.

Dans le Tournaisis, c'était autre chose. Les jeunes filles jetaient, pendant neuf jours, à commencer du 1er mars et avant de se coucher, leurs bas derrière elles, par-dessus la tête. Elles ne les regardaient que le lendemain matin.

Ces bas étaient-ils tombés en croix, on ne devait pas encore se marier, dans le cas contraire, on voyait le futur mari en songe. Mais si les bas étaient tombés en croix et si, en rêvant, on voyait un... cercueil (horreur !), il fallait se résigner à « coiffer sainte Catherine. »

On doit avouer que les fillettes de ce temps-là avaient plus d'imagination que les nôtres.

Quant à l'origine de ces superstitions — que condamnait l'Eglise — elle se perd dans la nuit des temps, et les érudits y voient un vestige des anciennes coutumes germaniques.

Pour nous, le 1er mars annonce l'approche du printemps — je ne parle pas du 1er mars 1886 qui ressemblait à la plus maussade des journées de décembre. C'est ordinairement l'époque où les petites fleurs veulent, en dépit des nuits froides, percer la mousse et où

Se montrant à l'improviste,
Un peu triste,
Le soleil dit : « Pauvres fleurs!
Votre injure me réclame,
Et ma flamme
Va vous rendre vos couleurs! ».

Puisse-t-il en être bientôt ainsi! Puissions-nous bientôt sortir de cette température exécrable, grâce à laquelle on attrape des rhumes à faire bondir de joie tous les inventeurs de pilules et autres remèdes qui nous inondent depuis quelque temps.

G. C.

TOURCOING

Incendie rue de Tournai. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers 11 heures 1|2, un incendie s'est déclaré chez M. Duperret, patissier-rotisseur rue de Tournai,

Les habitants de la maison venaient de se coucher quand M. Duperret en rentrant du café entendit du bruit dans l'arrière boutique du magasin de comestibles.

Il tenta de pénétrer dans l'appartement, mais il dut se retirer, suffoqué par la fumée. Un escalier en bois près duquel se trouvaient des approvisionnements de sacs et de boite en papier était complétement en feu. Il donna immédiatement l'alarme : il existait heureusement un autre escalier par lequel Mme Duperret, ainsi que les garçons pâtissiers purent se sauver en toute hâte.

L'incendie gagna bientôt les deux étages de la maison qui ne tarda pas a être complètement en feu.

Des voisins accourus au premier appel, organisèrent sous la direction de M. Chamberlin, commissaire de police, le sauvetage de quelques marchandises.

Les pompiers, appelés par le tocsin, attaquèrent vigoureusement les flammes avec la pompe métallique et un branchement qu'ils établirent sur une des bouches à incendie des eaux de la Lys.

Ils s'attachèrent surtout à préserver les constructions voisines, entre autres un magasin de meubles sérieusement menacé.

Après une heure de travail les pompiers étaient maitres du feu sans avoir eu besoin de recourir aux pompes à vapeur.

Les causes de l'incendie ne sont pas connues.

Les pertes, assez importantes, sont couvertes par la compagnie d'assurances *la Nationale*.

Un coup de sabot malheureux. — Samedi soir, une soigneuse du peignage de MM. Binet, nommée Eugénie Vansantberghe, se prit de querelle, à la sortie de l'établissement, avec l'une de ses campagnes nommée Mélanie Palmans. La mère de cette dernière intervint et porta à Eugénie Vansantberghe un coup de sabot qui lui fit à la tempe gauche une blessure assez profonde. La pauvre fille tomba en perdant du sang et les deux autres femmes prirent la fuite.

M. le docteur Ch. Bernard, qui a donné les premiers soins à la blessé, estime qu'il y aura incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Sur la plainte qui fut déposée, un procès-verbal a été dressé à la charge de la femme Palmans.

LILLE

Alliance française. — Le bureau départemental de l'*Alliance française* s'est réuni hier, à 4 h. 1|2, dans les salons de la société industrielle, sous la présidence de M. Léonard Danel. Il a été procédé à la nomination de M. Picard, trésorier-payeur général du Nord, comme trésorier en remplacement de M. Levylier, décédé. Le bureau s'est ensuite occupé d'assurer aux 194 membres du Nord le service régulier du bulletin publié par le bureau central de Paris. On a annoncé, à cette occasion que, prochainement, une grande conférence serait fait à Lille par l'un des orateurs les plus écoutés du public de notre ville.

Le recensement des pigeons. — Hier, 1er mars, expirait le dernier délai donné aux commissaires de police pour le recensement des pigeons voyageurs; mais le travail n'a pu être terminé, le ministre n'ayant pas envoyé un nombre suffisant d'imprimés sur lesquels doivent être établi les renseignements.

Dès à présent le total des pigeons s'élève à Lille à environ 2,000 mais il manque encore trois ou quatre arrondissements de police.

Arrestation de Dekeirel. Nous avons annoncé, hier, la condamnation de 2 ans de prison et 2,000 francs d'amende de Dekeirel, de Dunkerque, dont le procès a eu taut de retentistement, à propos de l'issue fatale de son duel avec le lieutenant Chapuis. Dekeirel a été arrêté samedi soir, au café du *Grand-Hôtel*, rue de la Gare, à Lille.

Le drame de la rue de la Clef. — Les habitants de la rue de la Clef ont été mis en émoi, samedi, par un suicide accompli dans les circonstances suivantes :

Au numéro 15 de cette rue, le sieur Duprez, cabaretier, est en même temps logeur. Dans l'après-midi, un individu, assez bien mis et ayant un accent allemand très prononcé, demanda à diner, de fort bon appétit, puis se fit conduire à sa chambre. A peine le cabaretier était-il descendu qu'une détonation retentit, semblant venir de la chambre où s'était installé l'étranger. On accourut, la porte était fermée à l'intérieur.

La police fut prévenue immédiatement et, lorsqu'on pénétra dans la chambre, un spectacle horrible s'offrit à tous les regards: l'inconnu était étendu dans une mare de sang, la mâchoire fracassée. Dans sa main raidie, il tenait encore le revolver qui lui avait servi à se faire sauter la cervelle.

Tous les soins qu'on prodigua au malheureux furent inutiles : la mort avait été instantanée.

Le cadavre fut transporté à la Morgue. Des papiers, trouvés dans un portefeuille, ont permis d'établir son identité.

C'est un nommé Seppler, âgé de trente-cinq ans, voyageur de commerce, né à Gruenberg (grand duché de Hesse.)

Dans les poches de sa redingote, se trouvaient deux revolvers chargés, et un porte-monnaie contenant 720 franes en or. Ce n'est donc pas la misère qui a poussé ce malheureux au suicide. On se trouve probablement en présence d'un criminel; c'est ce que l'enquête, ouverte par le commissaire de police, éclaircira. Avis a été télégraphié à Gruenberg.

Lundi matin, à neuf heures, a eu lieu à l'Hotel-de-Ville, dans le salon Blanc, le tirage des obligations de la Ville de Lille 1860. Voici les numéros qui sont sortis avec primes :

Le numéro 12.592 est remboursable à 25.000 fr.

Le numéro 143.675 esi remboursable par 10.000 francs.

Les numéros 168.779 — 114.262 — 174.728 — 97.486 — 102.032 — 111.831 — 156.283 sont remboursables par 1.000 fr.

Les numéros 18.166 — 46.433 — 155.604 — 143.906 — 166.455 — 167.601 — 103.935 — 39.774 — 100.133 — 6.346 sont remboursables par 500 francs.

Les numéros 133130 — 149550 — 50163 — 43628 — 1649 — 174826 — 151439 — 68302 — 48715 — 139889 — 82527 — 68896 — 108484 — 117782 — 137466 sont remboursables par 400 fr.

Les numéros 48143 — 117165 — 35901 — 120907 — 83633 — 5178 — 68285 — 88200 — 67357 — 56803 — 68760 — 68227 — 109253 — 95430 — 87545 — 102098 — 126064 — 129526 — 102415 — 31976 sont remboursables par 200 fr.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Jeudi prochain* on devait jouer *Faust*, cet opéra si vivement attendu par tout ce que Roubaix compte de dilettantes. Mais la direction du Grand-Théâtre ayant voulu monter *Faust* avec un soin tout particulier, il a été impossible de terminer les décors pour jeudi, et la représentation a du être remise à samedi. On nous dit monts et merveilles de la mise en scène; nous en reparlerons, du reste, dans un prochain numéro.

Cette soirée sera peut-être la plus brillante de toute la saison. La location atteint déjà un chiffre formidable et, dès aujourd'hui, il ne reste de disponible que quelques fauteuils et quelques loges.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 1er Mars 1886

Julie Millescamps, de Mouveaux, servante à Lille, a voié un parapluie, une bague, une chaine d'or, à ses maitres. Six mois de prison.

Benoit Dewandele, de Croix, est accusé d'avoir donné un coup de bâton sur la tête de Camille Lanne. Ce dernier arrive à l'audience avec un vaste bandeau sur le crâne. Dewandele prétend que Camille Lanne a voulu forcer la porte de son domicile et qu'il a usé du droit de légitime défense. Le tribunal n'admet pas cette défense et le condamne à un mois de prison. Dewandele est d'ailleurs un sujet dangereux, condamné en Belgique pour avoir précipité un gendarme dans une rivière.

Ponthieu, de Roubaix, dont nous avons racontée les voies de fait contre Gabriel Andrieux qu'il voulait jeter dans un puits, et contre les agents qui venaient l'arrêter, est dondammé à 3 mois de prison et 16 francs d'amende.

∴

Lefebvre, Descamps et Verstrate, âgés de vingt ans passaient aujourd'hui en police correctionnelle sous l'inculpation de coups à l'agent Bodimer et aux femmes Cornet et Bogaert. L'auteur principal du délit était Lefebvre. Son amie demeurait près de la maison de la femme Cornet, à Roubaix.

Le 23 février courant il était allé la voir quand il fut gourmandé par Mme Cornet, qui se permit, vu son âge certain es observations qui ne plurent pas à Lefebvre. Pris de boisson, celui-ci frappa la plaignante. Un agent, Bodimer, fut appelé, il conduisit Lefebvre au violon. Mme Amélie Bogaert, un peu curieuse, regardait la scène, quand Descamps, camarade de Lefebvre, survint, et pour se faire arrêter lui asséna un coup de poing sur la figure. De nouveaux agents survinrent et le troisième inculpé Verstraete les ayant appelés fainéants, il fut arrêté. Lefebvre est condamné à 3 mois, les deux autres à 2 mois.

Audience du mardi 2 mars 1886

Fraude. Josephine Ballois. 3 kilos de café vert. 8 j. 500 fr. Théodore Maton, 8 kilos de tabac. 1 mois 500 fr. Jules Lermochel, 7 kilos café. 1 mois 500 fr.

Ils ont été saisis sur le territoire d'Halluin et de Wattrelos.

Tribunal de Commmerce de Roubaix

Audience du lundi 1er mars 1886

Le *Journal de Roubaix*, dans son édition du jeudi 18 février 1886 a rendu compte d'un procès relatif à un brevet pour *teinture en noir et en gris obtenue au moyen de l'aniline*.

M. Grawitz avait concédé en juillet 1881 à MM. Browaeys-Degeyter le procédé en question, et en novembre de la même annee, avait donné son consentement à un projet d'union défensive, entre lui et M. Browaeys pour la poursuite des contrefacteurs.

En retour des avantages concédés à MM. Browaeys, ceux-ci garantissaient à MM. Grawitz une somme déterminée par pièces teintes au moyen du procédé.

La mise en exécution de ce projet d'union avait été poursuivie il y a une quinzaine de jours devant le tribunal. L'avocat de Browaeys considérait Grawitz comme un teinturier, ayant formé une société en *participation prévue par l'article 47 du code de commerce*, rendant dès lors le tribunal compétent.

L'avocat ds Grawitz plaidait l'incompétence *ratione materiæ* des juges consulaires en vertu de l'art. 34 de la loi de 1844 sur les brevets d'invention, de plus il prétendait que Grawitz, qui n'était pas commerçant avait fait un acte civil et non un acte de commerce en cédant son brevet, que dès lors il n'était pas justiciable des tribunaux de commerce.

La cause avait été mise en délibéré.

Dans son audience de ce jour le tribnnal s'est déclaré *incompétent*.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 2 mars 1886

Audience assez courte et ne présentant pas grand intérêt. Presque toutes les affaires inscrites au rôle sont remises à huitaine ou a quinzaine.

En dehors des affaires dans lesquelles les défendeurs font défaut, une seule cause est plaidée. Il s'agit d'un *litige survenu entre un négociant en vins* et liqueurs, de Tourcoing, M. H. F..., et un marchand de chevaux de Roubaix. Le premier se plaint de ce qu'on lui a livré, dans un troc, dont les conditions ont été consenties de part et d'autres, un cheval qui refuse de *tir er*, cas réahibitoire qui doit amener l'annulation du marché et comme conséquence le paiement de la valeur prévue du cheval échangé.

L'avocat du marchand de chevaux prétend que le cheval en question n'avait pas, lors du marché, le défaut incriminé, défaut qui peut maintenant s'expliquer soit par suite d'une mauvaise direction, soit parce qu'on impose à l'animal une trop lourde charge et il offre de faire au moyen d'une enquête la preuve *que l'animal* n'avait pas de vice rédhibitoire au moment de la vente.

Le tribunal statue séance tenante: il nomme un expert chargé de voir si le cheval est vicieux ou bien si la charge qu'on prétend lui faire trainer n'est pas en rapport avec sa force ; il réserve les dépens et proroge la cause au 9 courant.

Dans la même audience jugement a été rendu sur l'action intentée par les syndics de la faillite Delmar, contre MM. A. W. et Cie filateurs, au sujet d'un rendement en filature. — Les syndics ont été déboutés dans leurs demandes, fins et conclusions, et condamnés aux dépens.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journa n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 2 Mars 1886.

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous remercier des témoignages de sympathie et des nombreuses citations que vous faites de mon dévouement ou sujet des incendies qui désolent notre cité.

Plus connu que d'autres, plus en vue, je suis plus remarqué, mais, à chaque incendie, bien des dévouements restent ignorés parce que le nom de leurs auteurs est moins connu.

Votre article ne porte pas les noms du caporal Bouzin, des pompiers Delattre, Wilhem, Renard, de M. Alfred Castel, leur dévouement bien connu pouvait être constaté une fois de plus hier.

Je vous demande d'avoir l'obligeance de reporter sur ces hommes dévoués, que le danger trouve toujours au poste le plus périlleux, une large part de l'honneur que vous me faites.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

J. A. Bollaert.

PETITE CORRESPONDANCE

A. M. B.. — Veuillez nous donner votre nom.

A un échantillonneur. — Vous aurez certainement raison devant les prud'hommes, mais essayez d'obtenir un arrangement amiable.

A un négociant. — Oui.

A un père qui n'aime pas qu'on maltraite son fils. — Nous sommes bien de votre avis, mais, si vous ne nous donnez pas votre nom, quelle garantie avons-nous de l'exactitude du fait que vous nous racontez ?

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 1er mars 1886

Présidence de M. le conseiller Desticker. — Ministère public M. de Savignon, avocat-général.

AFFAIRES JUGÉES PAR CONTUMACE

1re affaire. — Le sieur Fontaine, banquier à Douai, a pris la fuite, après avoir commis dans cette ville une série de faux en écritures de commerce ou de banque, et des abus de blanc-seings pour une somme d'environ 100,000 francs.

La cour le condamne par coutumace à 20 ans de travaux forcés, 100 francs d'amende, et 20 ans d'interdiction de séjour prévus par la loi du 27 mai 1885.

2e affaire. — Joseph-Jean-Baptiste Verslypre, né à Fives-Lille, le 17 décembre 1856, était ouvrier de ferme à Marcq-en-Barœul.

Il est condamné pour affaire de mœurs à 10 ans de réclusion. La cour prononce aussi contre lui l'interdiction de séjourner, pendant 20 ans, dans les lieux indiqués par le gouvernement.

3e affaire. — Pierre-François Déprez, belge d'origine, âgé de 22 ans, est accusé d'avoir, à Mouveaux, le 26 juillet 1885, mis le feu à une meule de blé, de complicité avec un individu qui a comparu devant le jury à une précédente session.

La peine prononcée contre lui est celle de 5 ans de travaux forcés.

SINCERE.

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Montay, curé de Jeumont, précédemment transféré à Moncheaux, est nommé curé de Niergnies.

Mgr. Hasley, archevêque, est arrivé à Cambrai, lundi matin, à onze heures, venant de Paris. Sa Grandeur est en excellente santé.

Cysoing. — Lundi, ont eu lieu les obsèques de M. Pierre Parent, ancien maire de Cysoing, fils de M. Pierre Parent, de Roubaix. Une foule immense s'était donné rendez-vous aux funérailles de cet homme de bien. A onze heures précises, le clergé faisait la levée du corps, suivi de toutes les notabilités du canton. En tête la bannière de la Société de secours mutuel de Saint-Evrard, dont le défunt était président ; puis venaient la famille, les amis, les enfants de la Sainte-Union. Le deuil était conduit par les quatre fils de M. Parent, accompagnés de M. le doyen de Saint-Amand, ancien doyen de Templeuve, de M. Hohelin, curé d'Emmerin, de M. Boulonne, curé de Bachant et de M. l'abbé Mulliez de Roubaix.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Félix Dehau, maire de Bouvines, Montagne Edmond, ancien capitaine des mobiles du Nord, Rigault, ancien conseiller municipal, et Brunel, ancien conseiller municipal et vice-président de la société de Secours mutuels.

La messe a été dite par M. le curé de Cysoing et l'absoute donnée par M. le Chanoine Meurice, supérieur du petit séminaire de Cambrai.

Dans l'assistance on remarquait MM. Varlez, maire de Mouchain ; Poutrain, maire de Capelle ; Desfontaines, maire de Péronne ; Fourmestreau, maire de Tressin ; Foutry, maire de Bourghelles; le baron de Lagrange, maire de Cobrieux ; Salembier, maire de Leers; Mullier, maire de Lannoy ; Libert, maire de Gruson ; Pollet, ancien maire de Sainghain ; Dufresnoy, ancien maire de Genech ; Pollet, ancien adjoint de Templeuve et, comme nous le disions plus haut, une foule de notabilités parmi lesquelles MM. Mathon, Louis Scrépel, Toulemonde-Dazin, Bonami Wibaux, Eloy Toulemonde, tous de Roubaix. MM. des Rotours et Brame, empêchés, s'étaient fait représenter.

Au cimetière, M. Brunel, ancien conseiller municipal, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Avant que cette tombe se referme sue celui qui comptait parmi nous tant d'amis, je crois répondre au désir de tous en lui adressant un dernier adieu.

Depuis 16 ans que j'habite Cysoing et qu'il m'a été donné de vivre dans l'intimité de Pierre Parent, j'ai pu apprécier toutes les qualités de son cœur : sa franchise, sa cordialité, son vif désir de rendre service.

Ces qualités de la vie intime, il les prodiguait dans la vie publique, et je puis le dire, il est peu d'habitants de cette commune qui n'aient eu l'occasion d'en profiter.

M. Parent avait acquis à Cysoing droit de cité par son entrée dans une famille dont le nom pour tout notre pays est synonyme de loyauté, honneur, charité.

Appelé à remplacer M. Delinselle son beau-père aux fonctions de maire, il sut, pendant tout le temps qu'il occupa ce poste, allier à la bienveillance une sage fermeté, et toujours on était sûr d'obtenir son concours pour tout ce qui était bien.

Président du conseil de fabrique, président de la société de secours mutuels de Saint-Evrard, dont il fut le fondateur, il sut dans ces diverses fonctions faire valoir cette bonté de cœur qui était le fond de son caractère.

Et c'est surtout dans ces rapports avec les membres participants de cette société de secours mutuels et en général avec tous les ouvriers que cette cordialité se faisait jour ; son bonheur était de leur rendre service, et il ne comptait pour cela ni ses peines ni ses soins. Quel est l'ouvrier malheureux qui, s'adressant à lui, n'a trouvé, sinon du travail, au moins une bonne parole et presque toujours un secours !

Tel est, messieurs, l'homme que nous pleurons et dont la mort prématurée et inattendue nous a causé à tous une si vive émotion.

Qui eût pu croire que Pierre Parent, lui si plein de vie et de santé, aurait été sitot enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis ? C'était le secret de la Providence que nul d'entre nous ne pouvait prévoir.

Cher ami, puissé-je par ces quelques paroles adoucir les regrets de votre famille éplorée, de votre épouse si chère, de vos cinq enfants si tendrement aimés ! Pour nous votre souvenir restera gravé dans notre cœur, jusqu'au moment où nous nous reverrons, nous en avons l'espoir, dans un monde meilleur.

Adieu, cher ami, adieu !

Après M. Brunel, M. Félix Dehau, maire de Bouvines, a prononcé le discours suivant :

Ancien condisciple, ancien collègue et ami de celui que nos sympathies et nos regrets accompagnent en cette triste cérémonie, je m'efforcerai d'être l'interprète de la douleur générale et de redire en peu de mots ce que fut l'homme de bien dont la mort est un deuil public pour tout notre canton. M. Pierre Parent eut le bonheur de trouver au foyer paternel et sous l'influence d'une sainte mère pieuse cette éducation, forte et religieuse d'où jaillit, comme d'une source féconde, la fidélité au devoir et la dignité de la conduite.

L'école libre de Saint-Joseph abrita sa jeunesse, et ses anciens maitres comme ses anciens condisciples sont là pour proclamer que tous, dans cette excellente maison d'éducation, gardèrent de notre ami le meilleur souvenir.

En même temps que par son mariage il s'alliait à une des familles les plus honorables, M. Parent s'identifiait avec les sentiments de chrétienne et charitable générosité dont cette famille est si profondément pénetrée. Les pauvres de Cysoing se souviendront longtemps avec reconnaissance que, le jour où Monsieur Parent fut au milieu d'eux, il y eut, dans cette maison qu'ils ont appris à bénir, une main généreuse de plus toujours ouverte à leurs besoins et à leurs infortunes.

En 1871, la confiance et l'estime de ses collègues du Conseil municipal placèrent M. Parent à la tête de l'administration communale de la ville de Cysoing ; ce qu'il fut dans l'accomplissement de ces honorables fonctions, un habitant de Cysoing, un de ses anciens collègues du Conseil municipal vient de vous le redire Pendant treize années et à travers des vicissitudes qu'il ne m'appartient pas de retracer, les suffrages de la majorité de ses citoyens lui furent constamment fidèles, soit qu'il présidât cette assemblée municipale dont il personnifiait si bien l'esprit et les tendances, soit qu'il se vit retirer cette présidence que l'unanimité ou la presque unanimité de ses collegues persistait, sans se laisser jamais ni ébranler, ni intimider, à ne vouloir confier qu'à lui seul.

Soucieux avant tout des intérêts religieux et moraux de la population qu'il administrait, Monsieur Parent travailla avec ardeur à la réalisation de deux œuvres urgentes, l'agrandissement de l'église et la construction d'une école de garçons.

Vous savez tous avec quel succès il mena à bien la première entreprise ; grâce à son actif concours, les travaux de restauration et l'élargissement de l'église furent heureusement et promptement achevés.

Combien il aurait voulu voir s'élever sous son administration les premiers fondements d'une nouvelle école de garçons !

Malgré ses démarches, ses recherches, ses efforts renouvelés à taut de reprises, il ne put aboutir.

Et puisque j'ai prononcé le mot d'école, je suis amené à vous parler du zèle avec lequel monsieur Parent accomplissait ses fonctions de délégué cantonal pour la visite des écoles primaires. C'est pour l'avoir vu à l'œuvre et avoir inspecté avec lui presque toutes les maisons d'école de notre canton que je puis ici une seconde fois rendre hommage à son dévouement à l'œuvre de l'enseignement populaire.

Homme pratique et occupé chaque jour d'affaires industrielles et commerciales, il apportait à ses collègues de la délégation un concours précieux, et je me rappelle avoir été plus d'une fois frappé de la justesse des questions et observations qu'il adressait soit aux élèves soit au personnel enseignant.

Ces modestes et utiles fonctions, il ne cessa de les remplir que le jour où une révocation en masse, dont le motif inavoué ne se laissait que trop deviner, l'atteignit du même coup lui et tous ses collègues.

Messieurs, la plus belle de toutes les qualités, celle qui fait aimer un homme, celle qui le fait regretter et bénir sa mémoire, c'est la bonté.

Bonté, franchise et loyauté, ne sont-ce pas là les traits principaux qui caractérisaient l'ami auquel nous adressons en ce moment un suprême adieu ? N'est-ce pas comme le résumé de cette vie chrétienne, qu'une pieuse mort est venue couronner si prématurément ?

C'est à ces grandes et aimables qualités que le canton de Cysoing, tout entier, est venu rendre hommage, en s'associant au deuil d'une famille si cruellement éprouvée.

Elles ont valu à Monsieur Parent le tendre amour et les sympathies dévouées de ceux au milieu desquels il a vécu, amour et sympathies qui s'unissent aujourd'hui dans une commune douleur et dans d'unanimes regrets.

Avelin. — Vendredi, dans la soirée, un fermier de cette commune, pour guérir son cheval qu'incommodait la vermine, l'enduisit de pétrole; mais, ayant eu la maladresse de trop approcher sa lumière, l'animal fut en un instant couvert de flammes. Aux cris de l'imprudent, les voisins accoururent. M. Emile Trèze, bravant le danger et la fureur du cheval, parvint à le détacher, et, par son courage, à éviter un incendie. La pauvre bête était couverte de flammes : elle a succombé.

BELGIQUE

Mort du frère Memoire. — Samedi est mort à Malonne un pauvre et humble religieux qui, sous le nom de Frère Mémoire, était connu, non pas seulement en Belgique mais aussi à l'étranger, comme un des maitres les plus habiles et les plus entendus de l'enseignement.

Partout où il a passé, à Mons, à Gembloux, à Carlsbourg, à Malonne, le Frère Mémoire a déployé des facultés supérieures d'organisation et de direction, C'est lui qui a créé l'important et si florisant établissement de Carlsbourg, à la tête duquel il est resté pendant vingt-cinq ans, et l'établissement de Malonne, dont il a été supérieur pendant dix ans, et qui, semblant ne pouvoir plus grandir, a gagné encore, sous ce maitre incomparable, en renom et en succès.

Sa réputation de maitre de l'enseignement était européenne. Plus d'une fois il a été consulté par des gouvernements étrangers.

Les honneurs et la gloire, qu'il ne cherchait point, venaient à lui. Ce Frère des écoles chrétiennes, si modeste, si humble, si désintéressé, était chevalier de l'Ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et de Sainte-Anne de Russie, et il avait remporté des médailles et des diplômes à toutes les expositions universelles. Le jour même où il se mit au lit, dimanche dernier, arrivaient à Malonne le diplôme et la médaille d'or de l'exposition d'Anvers.

Dans ces distinctions si flatteuses, il ne voyait que la consécration des méthodes d'enseignement et les succès de l'institut dont il s'estimait un des moindres membres et dont il était une des gloires.

Le nom de ce Petit Frère, sorti, à vingt-cinq ans d'un village perdu de l'Ardenne, Malempré, restera dans les fastes de l'enseignement de notre pays en ce siècle, comme un des plus méritants et des plus dignes de reconnaissance et de vénération.

Mgr King, de l'ordre de St-Dominique, nommé tout récemment évêque coadjuteur, avec droit de succession de Mgr Gonin, dominicain et archevêque de Trinidad, est mort dans la nuit de vendredi à samedi au couvent des R.P. Dominicains à Louvain. Il était arrivé vendredi au couvent afin de procéder aux ordinations. Vers le soir, il se plaignit d'une indisposition que les médecins appelés aussitôt déclarèrent être peu grave ; mais le mal s'est tellement empiré qu'il est mort vers minuit.

Manifestation socialiste. — On écrit de Bruxelles à l'*Economie* de Tournai, que l'on se préoccupe déjà en haut lieu de la manifestation socialiste, annoncée pour le dimanche de la Pentecôte, à Bruxelles.

Le parti socialiste, dit la *Chronique*, est maintenant organisé beaucoup plus sérieusement qu'autrefois, et on annonce que de très nombreux contingents arriveront de Gand, d'Anvers, de Verviers, de Seraing, du Borinage, etc. — Certains chefs du socialisme bruxellois ne parlent de rien moins que de cinquante mille manifestants.

L'effroyable crime dont la petite Maria Walschaert a été victime, vient d'avoir son pendant à Anvers.

On a découvert, hier après-midi, au Bassin-aux-Bois, le cadre d'une fillette de onze ans, étranglée à l'aide d'une grosse corde qui gisait encore auprès d'elle. Elle se nomme Joséphine Danis.

Les médecins légistes n'ont pas eu de peine à établir que la petite Joséphine, qui était fort avenante, avait été victime d'un monstre.

On croit que Joséphine Danis a été rencontrée dans le trajet de la plaine Falcon à la rue de Nessau par un individu sur lequel planent de graves soupçons. Celui-ci aura gagné sa confiance par quelques petits cadeaux et l'aura entrainée.